

MARCHE PUBLIC DE TECHNIQUES DE L'INFORMATION ET
DE LA COMMUNICATION

**Maintenance préventive, corrective et évolutive du site internet
« lecese.fr » et des sites des « conventions citoyennes »**

Marché à procédure adaptée
en application de l'article L. 2123-1-1° du code de la commande publique

Référence du marché : 26MAR07

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Table des matières

CONTEXTE	3
ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE	3
ARTICLE 2 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES SITES	4
ARTICLE 3 - MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE	5
3.1 - Maintenance préventive : montée de version des briques logicielles	5
3.2 - Maintenance corrective	5
ARTICLE 4 - MAINTENANCE EVOLUTIVE	6
ARTICLE 5 - CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHE	9
5.1 Structure de pilotage	9
5.2 Lieu d'exécution des prestations	9
5.3 Equipe en charge du projet	9
5.4 Démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSO)	10

CONTEXTE

Troisième assemblée constitutionnelle de la République, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) conseille le Gouvernement et le Parlement et participe à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques dans ses champs de compétences.

Le CESE regroupe 175 membres, femmes et hommes de terrain, désignés par les corps intermédiaires : associations, syndicats de salariées et salariés, organisations patronales...

Depuis la réforme de 2021, le Conseil s'est vu confier de nouvelles missions permettant notamment à la participation citoyenne d'enrichir utilement ses travaux.

L'association des citoyens aux travaux du CESE se traduit par plusieurs dispositifs :

→ L'organisation de conventions citoyennes ;

→ L'association de citoyennes et citoyens tirés au sort au sein de ses formations de travail ;

Le CESE est une expression démocratique de la société civile qui agit. Il fonde son travail sur l'écoute, le dialogue et la recherche d'un consensus exigeant pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain et éclairer la décision publique.

Claire Thoury a été élue présidente du CESE en mai pour la mandature 2026-2031.

ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la maintenance préventive, corrective et évolutive du site internet « lecese.fr » et des sites conventions citoyennes (convention citoyenne pour le climat, propositions de la convention citoyenne pour le climat, convention citoyenne sur la fin de vie et convention citoyenne sur les temps de l'enfant).

Le site internet du CESE (lecese.fr) a été soumis à une montée de version Drupal en 2026. Le site internet de la convention citoyenne sur la fin de vie (conventioncitoyennesurlafindevie.lecese.fr) a été déployé en 2022 et celui sur les temps de l'enfant en 2025. Il s'agit de sous-domaines de lecese.fr.

Ces deux sites sont construits sur le même modèle sur la base d'une démarche « usine à sites » qui permet de conserver les thèmes et fonctionnalités et de ne changer que les environnements graphiques conformément à la charte dédiée à chaque convention.

Ces deux sites ont été développés à partir d'une solution CMS commune (Drupal).

Les sites internet et leurs bases de données sont hébergés auprès d'un prestataire extérieur. Le site internet du CESE est alimenté, pour sa partie travaux publiés, par une base de données documentaire (Syracuse) et pour sa partie membres, par une base de données de gestion RH (Virtualia), par synchronisation.

Les sites *conventioncitoyennepourleclimat.fr* et son sous-domaine *propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr* ont été développés en WordPress et sont hébergés par un hébergeur différent de celui des sites en Drupal.

La mission porte également sur du conseil tout au long du marché sur tous les aspects : technique, ergonomique, graphique, sécuritaire et normatif (règles W3C, SEO, GEO, RGAA, RGPD...)

ARTICLE 2 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES SITES

Lecese.fr, convention citoyenne sur la fin de vie et convention citoyennes sur les temps de l'enfant

Le site du CESE et les sites de conventions citoyennes sur la fin de vie et sur les temps de l'enfant sont hébergés par Cognix et utilisent un CDN, CloudFlare, afin d'absorber les charges éventuelles (pics de connexion), filtrer les requêtes appelantes (sécurité), augmenter la rapidité des échanges (système de cache), limiter le transport de données (distance raccourcie entre l'internaute et le serveur distribuant les données).

Socle technique :

Processeur : AMD EPYC 4585PX 16-Core

Nb processeurs : 2

Mémoire : 8G

Stockage : 60G

VM : 2

Serveur Linux Debian 13.4

Serveur Apache 2.4.66

PerconaDB 8.4.8-8

Php 8.3.30

Drupal 11.3.8

Convention citoyenne pour le climat et site des propositions de la CCC

Les sites *conventioncitoyennepourleclimat.fr* et son sous-domaine *propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr* sont hébergés par IONOS et utilisent un CDN, CloudFlare, afin d'absorber les charges éventuelles (pics de connexion), filtrer les requêtes appelantes (sécurité), augmenter la rapidité des échanges (système de cache), limiter le transport de données (distance raccourcie entre l'internaute et le serveur distribuant les données).

Socle technique :

Site *conventioncitoyennepourleclimat.fr*

WordPress 5.2.24, PHP 7.4, base de données MySQL 5.7, serveur web Apache 2.4.X standard.

Sous-domaine *propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr*

WordPress 5.4.19, PHP 7.4, base de données MySQL 5.7, serveur web Apache 2.4.X standard

Il est important de noter que ces deux sites n'ont pas vocation à être modifiés, il s'agit plutôt de les conserver accessibles à visée d'archive et n'ont plus vocation à évoluer.

Le CESE aura probablement besoin de développer et déployer d'autres sites sous Drupal, hébergés au même endroit que les sites actuels (Cognix) en cas de nouvelles conventions citoyennes.

ARTICLE 3 - MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE

3.1 - Maintenance préventive : montée de version des briques logicielles

La maintenance préventive concerne tous les sites du CESE développés sous Drupal (lecese.fr & conventions citoyennes) et les 2 sites de la convention citoyenne pour le climat (CCC), développés sous WordPress.

Elle concerne également la gestion des fichiers et les opérations de synchronisation entre les différentes bases de données du CESE (ex. : Syracuse, Virtualia) et les sites couverts (précisés plus haut) par le périmètre du présent marché.

Les besoins de montées de version de l'architecture logicielle (PHP, PerconaDB, Drupal, WordPress sur laquelle est basé le développement des sites feront l'objet de signalements spécifiques et systématiques en prévision de leurs déploiements.

Cette surveillance est une activité de conseil attendue du prestataire dans le cadre du présent marché ; le CESE pourra également, dans le cadre de la veille sécurité qu'il réalise, identifier et soumettre des montées de versions du socle logiciel.

Dans le cadre de demandes de corrections ou interventions sollicitées par le CESE, le prestataire évalue la charge de travail et le délai de réalisation de l'intervention. Le délai maximal de qualification d'une demande de correction est d'un jour ouvré par rapport à l'appel initial.

Le prestataire, en relation avec l'hébergeur actuel, Cognix, qualifiera le degré d'importance de ces mises à jour (sécurité, modifications structurelles, ajout de fonctionnalités) afin de permettre de déterminer le caractère obligatoire ou non de celles-ci.

Le prestataire précise l'impact que ces corrections auraient sur le site ainsi que les éventuelles améliorations qu'elles pourraient apporter. Il évalue la charge de travail et le délai de réalisation de l'intervention. Ces préconisations feront l'objet d'un devis basé sur le nombre d'heures/homme nécessaire à leur réalisation.

Ces mises à jour (sécurité, modifications structurelles, ajout de fonctionnalité) seront obligatoirement soumises au CESE, qui décide de l'opportunité de l'intervention et valide ou non la réalisation de la correction sur la base du devis adressé par le prestataire.

En cas de défaut de conseil de la part du prestataire, des pénalités seront appliquées (cf article « pénalités » du CCAP).

3.2 - Maintenance corrective

La maintenance corrective concerne tous les sites internet du CESE développés sous Drupal et les sites CCC (Convention citoyenne du Climat & propositions.conventioncitoyennepourleclimat.fr) du CESE, développés sous WordPress.

Elle concerne également la gestion des fichiers et les opérations de synchronisation entre les différentes bases de données du CESE (ex. : Syracuse, Virtualia) et les sites couverts (Cf. sites cités ci-dessus) par le périmètre du présent marché.

La maintenance corrective des sites

La mise en place de corrections proposées par le prestataire devra faire l'objet d'un échange préalable avec la DICOM afin d'évaluer les éventuels impacts associés à ce correctif.

Préalablement à toute intervention sur le serveur du site lecese.fr, hébergé chez Cognix, ou

des paramétrages Cloudflare, le titulaire préviendra la DSI et la DICOM.

Le titulaire accompagnera le CESE tout au long de la maintenance corrective.

Cet accompagnement prendra la forme d'un forfait annuel global pour la maintenance corrective. Ce forfait sera établi sur la base d'une journée d'intervention de 8 heures par mois, soit 96 heures par an. Cette journée d'accompagnement pourra être décomptée à l'heure.

Le titulaire présentera un tableau récapitulatif de la consommation de ce forfait indiquant, après chaque intervention, le détail des heures prévues, heures consommées, heures restantes, objet de l'intervention, les montants et le reste à consommer.

En cas non-respect répété des délais de mise à disposition d'une solution de contournement ou de livraison du correctif en recette pour les anomalies bloquantes et majeures, des pénalités seront appliquées (Cf. article « pénalités » du CCAP).

Périmètre de la maintenance corrective

La maintenance corrective des sites comprend les prestations suivantes :

- Reprise des données, des contenus et interfaces des sites,
- Réversibilité sortante,
- La hotline (assistance aux interlocuteurs DICOM-DSI désignés par le CESE),
- La surveillance du fonctionnement de la couche applicative (alertes en cas de défaillance),
- La mise en place de correctifs en cas de bug :
 - Intervention sous 8h maxi en cas de dysfonctionnement bloquant (site inaccessible) et rétablissement maxi dans les 24h,
 - Dysfonctionnement non bloquant : 72h maxi,
- D'éventuelles mises à jour fonctionnelles, (mises à jour de sécurité et mises à jour mineures recommandées par l'éditeur Drupal),
- L'alerte et le signalement à l'hébergeur actuel, Cognix,
- Le paramétrage et les mises à jour des entrées Cloudflare,
- Les interfaçages sites et bases de données.

ARTICLE 4 - MAINTENANCE EVOLUTIVE

Périmètre d'intervention de la maintenance évolutive/développements

La maintenance évolutive/développements couvre l'ensemble des demandes d'évolution ou des demandes d'interventions visant à apporter des modifications aux réalisations déjà livrées. Ces demandes seront adressées, par mël, au responsable désigné par le titulaire.

Cette maintenance évolutive/développements peut comprendre les prestations suivantes :

- Nouvelles fonctionnalités,
- Nouvelles pages,
- Prestations graphiques,
- Assistance en vue de paramétrages spécifiques,
- Amélioration de l'accessibilité,
- Plan de taggage.
- Audits techniques et de référencement SEO/GEO.

Les nouvelles demandes seront traitées dans le cadre de prestations comprenant :

- L'analyse et l'étude d'impact du besoin,
- Les conceptions fonctionnelles et techniques détaillées,
- Les développements,
- Les tests sur un serveur de pré production et l'homologation,
- La mise en production.

A chaque nouveau développement seront fournis les documents d'installation et de paramétrage, une mise à jour du dossier d'exploitation ainsi que la formation nécessaire à la prise en main de l'évolution.

Le candidat indiquera dans son offre un process type avec descriptif technique et décompte détaillé des moyens humains et matériels, pour la création d'une typologie de contenus de type article d'actualité avec construction modulaire : possibilité d'insérer des soufflets pour permettre aux internautes de déplier un complément d'information, de modules citations avec possibilité d'intégrer une photo avec un texte dans un bloc commun, un module « chiffres clés » et un module médias et toute autre proposition utile à la diversification de mise en forme de ce type de contenu avec fort impact de référencement.

Mise en œuvre

Le prestataire analyse la demande et évalue la charge de travail et le délai de réalisation de l'évolution ou de l'intervention. Le délai maximal de qualification d'une demande d'évolution est de trois jours ouvrés par rapport à l'appel initial. Il adresse au CESE un devis détaillant les heures nécessaires par type de profils. Le CESE valide ou non la réalisation de l'évolution ou de l'adaptation et émet un bon de commande.

La réalisation de l'évolution est lancée par le prestataire et l'application modifiée est testée sur le serveur de pré production (vérification de la non-régression).

En cas de décalage du planning non validé par l'ensemble des parties prenantes du projet, le prestataire en charge de la maintenance évolutive, des pénalités seront appliquées (Cf. article « Pénalités » du CCAP).

Le prestataire doit garantir la maintenance et l'évolution des sites sans régression technique ni fonctionnelle (interactions entre les sites et outils tiers), sans interruption de service et en toute transparence pour les utilisateurs, dans le respect des règles de sécurité du SI.

Spécifications et contraintes techniques

Accès aux applications

Les différents développements proposés dans le cadre de la maintenance évolutive devront respecter les standards établis par le World Wide Web Consortium (W3C) afin d'assurer une compatibilité optimale avec les futurs outils de navigation.

Les développements prendront en compte les contraintes suivantes :

- Compatibilité en consultation a minima avec les navigateurs suivants (version courante et version précédente a minima) :
 - Firefox

- Safari
- Google Chrome
- Opera
- Edge

Afin de limiter au maximum les contraintes associées au navigateur, les contenus des sites devront rester accessibles depuis des navigateurs ne supportant pas JavaScript/AJAX.

- Compatibilité en administration a minima avec les navigateurs suivants :
 - Edge
 - Firefox
 - Safari
 - Google Chrome
- Plugins : l'accès aux outils du site ne devra pas nécessiter de plugins additionnels hormis les Player multimédias standards.

Le prestataire devra appliquer les règles de l'art en termes de SEO et d'accessibilité numérique de façon à garantir un bon référencement des contenus ainsi que le respect des exigences en termes d'accessibilité.

Ces critères seront à prendre en compte sur l'ensemble des éléments que comporte une page web (ex : texte, image, fichiers, vidéos).

Le prestataire s'attachera également à développer et/ou intégrer les éléments nécessaires au GEO, indispensable au référencement du site auprès des IA.

Accessibilité : respect du RGAA

Les sites du CESE ont été développés selon les recommandations du Référentiel général d'accessibilité des administrations (RGAA) pour être accessibles à tous les individus quel que soit le matériel ou le logiciel qu'ils utilisent pour naviguer sur Internet.

L'accessibilité numérique consiste à rendre les services de communication au public en ligne accessibles aux personnes handicapées, c'est-à-dire :

Perceptibles : par exemple, faciliter la perception visuelle et auditive du contenu par l'utilisateur ; proposer des équivalents textuels à tout contenu non textuel ; créer un contenu qui puisse être présenté de différentes manières sans perte d'information ni de structure (par exemple avec une mise en page simplifiée) ;

Utilisables : par exemple, fournir à l'utilisateur des éléments d'orientation pour naviguer, trouver le contenu ; rendre toutes les fonctionnalités accessibles au clavier ; laisser à l'utilisateur suffisamment de temps pour lire et utiliser le contenu ; ne pas concevoir de contenu susceptible de provoquer des crises d'épilepsie ;

Compréhensibles : par exemple, faire en sorte que les pages fonctionnent de manière prévisible ; aider l'utilisateur à corriger les erreurs de saisie ;

Robustes : par exemple, optimiser la compatibilité avec les utilisations actuelles et futures, y compris avec les technologies d'assistance.

La version du RGAA à prendre en compte dans le cadre du marché est la dernière version en vigueur (la dernière version actuelle est la version **4.1.2** disponible sur le site : <https://accessibilite.numerique.gouv.fr/>).

Le titulaire s'engage à concevoir, développer et maintenir les services numériques objet du présent marché dans le respect des exigences réglementaires en matière d'accessibilité numérique.

À ce titre, il devra se conformer au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) dans sa version en vigueur (actuellement la version 4.1.2). Le titulaire devra également anticiper l'évolution du référentiel, une nouvelle version (RGAA 5) étant prévue pour fin 2026, et veiller à la compatibilité progressive des développements avec celle-ci.

Le titulaire adoptera une démarche d'accessibilité dès la conception, réalisera les vérifications nécessaires avant toute mise en production et corrigera les non-conformités identifiées.

A la demande du CESE, il réalisera, ou contribuera à la réalisation, des audits d'accessibilité permettant d'évaluer le niveau de conformité des services livrés au RGAA v5 ;

Il devra en outre être en mesure de fournir, pour chaque service concerné, une déclaration d'accessibilité conforme au modèle de la DINUM, précisant le niveau de conformité, les éventuelles non-conformités et les actions correctives prévues, et en assurer la mise à jour.

Usage de l'intelligence artificielle :

Tout usage d'IA dans la production des livrables (code, contenus, interfaces, traitements) doit être explicitement déclaré, documenté et traçable ;

Le candidat garantit que les livrables produits avec ou par une IA :

- respectent pleinement les exigences d'accessibilité (RGAA) ;
- sont fiables, sécurisés et vérifiés par un contrôle humain systématique.

Il s'interdit d'utiliser des solutions d'IA impliquant :

- un transfert de données sensibles ou confidentielles vers des services non maîtrisés ou hors cadre autorisé ;
- des conditions d'utilisation incompatibles avec les droits de propriété intellectuelle ou la confidentialité des données du pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'EXECUTION DU MARCHE

5.1 Structure de pilotage

La Direction de la communication pilote toutes les évolutions fonctionnelles des sites et le planning.

5.2 Lieu d'exécution des prestations

L'intégralité des prestations nécessitant la participation d'agents du CESE (analyse des spécifications, réunions projet, formation, etc...) s'effectuera dans les locaux du CESE - 9 place d'Iéna - 75016 PARIS.

Les autres prestations s'effectueront dans les locaux du titulaire.

5.3 Equipe en charge du projet

L'équipe en charge du projet doit être composée d'intervenants francophones disposant

d'une réelle expérience dans la mise en place des solutions proposées.

Le responsable du projet doit, de plus, justifier de compétences particulières en matière de gestion de projet.

Un chef de projet suppléant est à prévoir en cas de défaillance du responsable.

Sauf accord explicite du CESE, seules les personnes nominativement mentionnées lors de la réunion de cadrage en début de marché interviendront sur le projet.

Au cas où ces personnes seraient indisponibles, le prestataire s'engage à proposer des personnes ayant un niveau d'expérience et de compétence équivalent ou supérieur. Celles-ci devront être explicitement agréées par le CESE avant intervention.

Le candidat présentera dans son offre le profil de l'équipe dédiée au projet, les qualifications des membres de l'équipe en termes d'accessibilité ainsi que les CV anonymisés.

5.4 Démarche de responsabilité sociale et environnementale (RSO)

Le candidat présentera une **démarche RSO appliquée au numérique**, incluant notamment :

- des mesures de sobriété numérique (optimisation des performances, limitation du poids des pages, rationalisation du stockage) ;
- le choix de solutions et d'infrastructures limitant l'empreinte environnementale ;
- des indicateurs de suivi de cette démarche.

Cette démarche fera l'objet d'un critère d'évaluation spécifique.